



Tourisme dans l'UE avec CNI périmée

Par **valparaiso**, le **02/12/2019** à **16:29**

bonjour,

Je me trouve dans la situation de tous ceux qui ont refait leur carte nationale d'identité entre 2010 et 2014. Ma CNI porte comme date de validité février 2020, mais la mairie refuse de me la renouveler avant 2025.

Devant me rendre en Grèce en juin 2020 .

Est-ce que je peux prendre le risque de partir avec une CNI dont la date de validité sera périmée ou bien suis-je forcé de payer 86 euros pour faire établir un passeport ?

Par **amajuris**, le **02/12/2019** à **17:20**

bonjour,

la prolongation de la CNI française n'étant pas mentionnée sur la CNI, les pays étrangers ne sont pas obligés d'en tenir compte, la plupart s'en tiennent à la date de validité portée sur la CNI.

Voir ce lien:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/documents-officiels-a-l-etranger/article/extension-de-la-duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite>

salutations

Par **amajuris**, le **02/12/2019** à **20:59**

un policier ou un douanier grec se moque d'un document provenant de l'administration française pour autant qu'il comprenne le français.

sur lien que j'ai indiqué, il est indiqué que la Grèce les autorités grecques ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage.

Par **goofyto8**, le **02/12/2019** à **21:41**

[quote]

un policier ou un douanier grec se moque d'un document provenant de l'administration française

[/quote]

ça c'était avant que la Grèce fasse partie de l'UE.

Depuis il y a une libre circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur de l'UE

Par **morobar**, le **03/12/2019** à **17:17**

Bonjour,

[quote]

Depuis il y a une libre circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur de l'UE

[/quote]

C'est le vieux problème de l'oeuf et de la poule, qui a commencé ??

Libre circulation, oui, mais pour les seules personnes relevant des accords de SCHENGEN, ce qu'on démontre en présentant....une pièce d'identité valide.

Par **valparaiso**, le **10/12/2019** à **11:42**

bonjour,

Je fournis des **informations fiables** pour tous ceux qui pourront rencontrer ce problème de CNI valable en France mais dont la date faciale est dépassée. Donc périmée pour l'entrée dans plusieurs pays de l'UE.

Les services d'état-civil ont l'obligation, sous conditions *, de prendre en compte une

demande de renouvellement de CNI de plus de 10 ans (dont la date faciale est périmée) même si celle-ci reste toujours valide sur le territoire français.

* Les conditions à remplir figurent dans un formulaire que vous devrez signer, au moment de la demande de CNI (toute fausse déclaration étant passible de poursuites pénales).

Le formulaire mentionne votre nom et adresse et date de naissance.

Vous devez attester par votre signature :

- que vous n'êtes pas titulaire d'un passeport
- que vous devez vous rendre dans un pays de l'UE .

Par **Lag0**, le **10/12/2019** à **11:54**

[quote]
mais la mairie refuse de me la renouveler avant 2025.[/quote]

Bonjour,

Ayant été confronté au problème, "j'ai eu la chance" de perdre ma CNI et j'ai donc pu en refaire une... 😞

Cout 25€ au lieu de gratuit...

Par **valparaiso**, le **10/12/2019** à **13:47**

[quote]
Ayant été confronté au problème, "j'ai eu la chance" de perdre ma CNI ...Cout 25€ au lieu de gratuit

[/quote]
Il y a eu effectivement des directives peu claires ou contradictoires en direction des services d'état-civil pour le renouvellement des CNI.

Aujourd'hui , c'est cadré par les préfetures:

Le renouvellement est gratuit, entre 10 et 15 ans, si la date faciale est dépassée, à condition d'attester ne pas être titulaire d'un passeport et d'avoir un voyage à faire dans un pays de l'UE (sans avoir à fournir de justificatifs, ni à nommer le pays).

Par **morobar**, le **10/12/2019** à **17:07**

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/peut-on-voyager-carte-identite-ans>